



ABANDON DU DOMICILE CONJUGAL

Par **stardee**, le **25/03/2011** à **11:28**

bonjour,

Je suis mariée depuis juillet dernier et mon mari a abandonné le domicile conjugal mi-janvier. Je n'ai aucune raison précise (prb serait soit disant à cause du travail!!) enfin c'est ce qu'il m'a dit mais bon je ne suis pas dupe non plus!

je suis actuellement au chômage et je dois faire face à toutes des dépenses (loyer, edf,...).

Bien qu'il paie la moitié du loyer, il ne me reste quasiment rien pour manger à la fin et si je dois faire face à un imprévu (médecin ou autre) je suis dans la M....

je l'ai aidé à payer ses impôts en vidant mon compte épargne car financièrement il ne pouvais pas. Mais là, il n'a rien payer et on lui fait une saisie directement sur salaire. Qu'a-t il fait avec l'argent que je lui ai prêté? Je ne sais pas! On n'a pas fait de séparation de biens ou de contrat de mariage (je le regrette amèrement)

Il ne sais pas si il veut ou pas divorcer, moi je suis en stand-by!!

Que me conseillez-vous? Aidez-moi vite SVP

Par **Domil**, le **25/03/2011** à **14:15**

Si vous demandez une pension alimentaire, il n'aura plus à payer la moitié du loyer. Selon le montant du loyer et son salaire, ça ne sera pas forcément intéressant d'avoir une pension alimentaire

Par **stardee**, le **25/03/2011** à **15:33**

Cela m'éclaire un peu merci

Encore une petite question : dois-je faire constater par la police ou une autre institution le fait qu'il a quitté le domicile conjugal car pour l'instant il n'y a que mes parents et les siens qui soient au courant?

Merci de votre réponse

Par **Domil**, le **25/03/2011** à **16:08**

Vous pouvez faire une main courante en relevant le n° pour l'indiquer à votre avocat. Mais ça s'arrête là

Par **stardee**, le **25/03/2011** à **17:57**

merci beaucoup de vos réponses